



Bureau d'Appel Sportif du District du Cher de Football

Réunion du 25 Mars 2024

☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆

Le Bureau d'Appel Sportif du District du Cher de Football s'est réuni le lundi 25 Mars 2024, à 15h00, au siège du District, sous la présidence de Monsieur Marc TERMINET, au demeurant Président du District.

Présents : Messieurs Jean-Marie APERT, Paul HERRERO, Pascal LORGEUX

APPEL formé par le club de l'ASL Léré d'une décision rendue par la Commission Coupes & Championnats en sa séance du 20/03/2024. (rencontre de Championnat D3 – Garage des Stuarts Distinxion – Poule B du 17/03/2024 : Brécy ES (1) – ASL Léré (1))

Le Bureau d'Appel :

Vu les pièces du dossier, dit l'appel recevable en la forme,

Jugeant sur le fond en second instance,

Considérant que l'arbitre de la rencontre atteste que Monsieur PETITPERE Luc, du club de l'ASL Léré, par erreur inscrit sur la feuille de match, en qualité d'éducateur ou dirigeant, ne s'est pas présenté pendant ce match sur le banc de touche, et ce contrairement à ce qui est stipulé sur la Feuille de Match Informatisée.

En conséquence, le Bureau d'Appel infirme la décision prise en 1^{ère} instance, par laquelle elle inflige 1 match supplémentaire de suspension à Monsieur PETITPERE Luc en raison de son absence avérée au math de Championnat D3 – Garage des Stuarts Distinxion du 17/03/2024.

Porte à la charge du club de l'ASL Léré, le montant des frais de procédure, soit 150€, conformément aux tarifs en vigueur du District du Cher

La présente décision est susceptible d'appel devant la Commission Régionale d'Appel Général de la Ligue Centre-Val de Loire de Football dans un délai de 7 jours (articles 188 à 190 des Règlements Généraux de la FFF).

Fin de la réunion à 16h15.

Le Président,


Marc TERMINET

Le Secrétaire de séance,


Jean-Marie APERT